

## **Interdiction du tabac dans les lieux publics à Abidjan : comportement de défiance des apprentis de minibus « gbaka »**

**Apie Monique ACHO**

Enseignant-Chercheur,

Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB),

UFR Criminologie.

[achomonique@gmail.com](mailto:achomonique@gmail.com)

### **Résumé**

Notre objectif est de connaître les raisons qui expliquent la consommation de tabac des apprentis de minibus à Abidjan dans les lieux publics., malgré l'interdiction. En effet, ces comportements s'inscrivent dans une perspective de défiance de la loi anti-tabac de 2019 (loi N° 19-676 de 2019 portant interdiction de la consommation de tabac dans les lieux publics. 31 personnes ont été interviewées sur l'axe Bingerville-Cocody-Adjamé, à l'aide d'un guide d'entretien et du test de Horn. Le verbatim et les données du test de Horn ont permis de comprendre que les apprentis de minibus ont connaissance de cette loi, mais préfèrent la contourner face aux conditions difficiles de travail qui imposent de rester debout toute la journée, payer plusieurs taxes journalières avec la recette.

**Mots clés :** Tabac, consommation, loi, lieux publics, comportement de défiance.

### **Abstract**

Our objective is to know the reasons that explain the tobacco consumption of minibus apprentices in Abidjan in public places, despite the ban. Indeed, these behaviors are part of a perspective of defiance of the anti-smoking law of 2019 (law No. 19-676 of 2019 prohibiting tobacco consumption in public places. 31 people were interviewed on the Bingerville-Cocody-Adjamé axis, using an interview guide and the Horn test. The verbatim and the data from the Horn test made it possible to understand that minibus apprentices are aware of this law, but prefer to circumvent it in the face of difficult working conditions which require standing all day, paying several daily taxes with the income.

**Key words:** Tobacco, consumption, law, public places.

## Introduction

L'initiation, la persistance ou l'évolution de la consommation de substances psychoactives impliquent la combinaison de facteurs multiples et complexes qui intègrent la personnalité de l'individu, la substance et le contexte. En outre, la consommation de tabac peut se faire dans un cadre récréatif chez les jeunes fumeurs qui ont le sentiment de contrôler cette consommation provisoire dans leur parcours de vie (J-P Couteron et N. Bonnet 2016).

K. Warner (1998) voit dans cette consommation du tabac une satisfaction de l'utilisateur qui n'est pas à occulté. En clair, il ne faut pas toujours fustiger le comportement de l'utilisateur, car le tabac joue parfois un grand rôle dans la vie de l'individu. Fernandez et al. (2016) soutiennent des études qui montrent les effets biphasiques de la nicotine. Il s'agit d'effets de stimulation intellectuelle qui apparaissent avec les premières cigarettes de la journée ou d'effets sédation face aux situations stressantes. La recherche de ces effets présente la consommation du tabac comme un fait banalisé, courant et visible dans les espaces publics (J-P Couteron et N. Bonnet, 2016).

Ces auteurs remarquent que les usagers de tabac ne se rendent souvent pas compte de l'installation progressive de la dépendance car le tabac est un produit très addictif avec 4000 substances toxiques dont le monoxyde de carbone, les goudrons, de l'ammoniac, l'arsenic, acétone, etc. Ils mettent l'accent sur la combustion du tabac qui est particulièrement nuisible pour le fumeur et son entourage (tabagisme passif). Cependant K. Warner (1998) énonce que les consommateurs de tabac y trouvent une satisfaction qui mérite d'être reconnue et prise en compte en cas de politique de prise en charge. En d'autres termes, le tabac peut apparaître comme la solution pour soulager une sorte de malaise intérieur (J-L. Pendielli, G. Rouan et P. Bertagne, 2016).

En France, le tabagisme passif fait de 3000 à 5000 décès par an avec 25% de risques d'accidents coronariens et de cancers du poumon pour les fumeurs passifs. Pôle santé et sécurité au travail service hygiène et sécurité (2016) explique que les fumeurs passifs peuvent développer certaines pathologies à l'instar des fumeurs actifs et parfois plus sévèrement : ce sont des maladies telles que les cancers et les problèmes cardio-vasculaires, etc. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS, 2006) souligne que le tabac est dangereux pour la santé car il constitue la principale cause de décès évitables dans le monde. En effet, le tabac est à la base du décès de 8 millions de fumeurs avec une proportion de 1,8 million de non-fumeurs (involontairement exposés aux fumées) chaque année

(OMS, 2023). Il est avéré que les produits tabagiques n'affectent pas uniquement les personnes consommatrices. Cette consommation a des répercussions sur toute la société, notamment à cause de la fumée de tabac dans l'environnement, selon le Gouvernement du Québec (2020).

Les acteurs sociaux insistent sur la nécessité de protéger les générations présentes et futures des conséquences sanitaires, sociales environnementales et économiques liées à la fumée du tabac ; c'est dans ce canevas que s'inscrivent les actions des gouvernants, car la recherche du bien-être des citoyens est le fondement de l'existence de l'Etat, garant de la vie économique et sociale (Senne, 2016).

Face à la dégradation des conditions de vie de la population exposée au tabac, l'OMS a adopté la convention cadre pour la protection des fumeurs actifs et des fumeurs passifs (OMS, 2003). L'article 8 est spécialement consacré à la protection de la population contre l'exposition à la fumée de tabac. Plusieurs pays ont ratifié la convention-cadre de l'OMS. Ils ont par la suite interdit la consommation du tabac dans les lieux publics dans leurs différents pays. En France, le décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 (République de France, 2006) interdit la consommation de tabac dans les lieux affectés à un usage collectif. Ce décret français est entré en vigueur dans les lieux publics à usages collectifs le 1<sup>er</sup> février 2007 avec un plan signalétique des espaces fumeurs et interdits aux fumeurs.

En Côte d'Ivoire, la loi sur le tabac de 2019 interdit la consommation dans les lieux publics. Malgré cette interdiction de consommer le tabac dans les lieux publics, nous constatons que dans le milieu du transport en Côte d'Ivoire, principalement chez les apprentis de minibus, cette mesure ne semble pas toujours respecter. Nous avons constaté une consommation récurrente du tabagisme dans le milieu du transport et principalement chez les apprentis de minibus. En effet, ceux-ci fument des cigarettes dans les minibus, mettant non seulement en danger leur vie, mais également celle des passagers. A ce niveau, Mangamba et al. (2018) expliquent que le tabac constitue un grand danger pour la santé et la profession les chauffeurs de transport en commun interurbain à Yaoundé, chez qui la prévalence du tabagisme est élevée. Akeli (2007) a noté également qu'au sein des conducteurs interurbains le tabagisme était une réalité bien établie.

La consommation de tabac dans les lieux publics rentre dans le cadre de la criminalité de "non-lieu" selon les termes de H. Crizoa (2010) car cet acte est non judiciairisés alors que l'article 30 de la loi sur l'interdiction de consommation du tabac dans les lieux publics

autorise les non-fumeurs à tenter une action civile en plus de l'action pénal. Ce comportement de consommation de tabac dans les lieux publics semble défier l'autorité puisque c'est interdit. L'objectif de cette recherche vise à connaître les raisons d'un comportement de consommation qui frise la défiance des règles législatives chez les apprentis de minibus à Abidjan. A ce sujet, plusieurs préoccupations attirent notre attention, celles de savoir :

- Quels facteurs expliquent la consommation du tabac chez les apprentis de minibus malgré son interdiction dans les lieux publics?
- Les apprentis de minibus consommateurs de tabac dans les lieux publics ont-ils conscience des sanctions auxquelles ils s'exposent ?

Pour répondre à ces questions, le travail a été structuré en Trois étapes : méthodologie, résultats et discussion.

## **2. Methodologie**

### **2.1. Site de l'étude**

La recherche a été menée sur le trajet reliant les communes d'Adjamé, Cocody et Bingerville. Certains ont été interviewés au carrefour de Palmeraie à Cocody. C'est une zone de transit des minibus qui relie la commune d'Adjamé et de Bingerville. Dans ce quartier, certains véhicules font des pauses où les chauffeurs et apprentis profitent pour manger ou se désaltérer. Mais également de passage à ce niveau (aux feux tricolores du carrefour de la Palmeraie), plusieurs apprentis de minibus profite pour fumer les cigarettes qu'ils achètent avec les vendeuses ambulantes postées à des endroits stratégiques des grandes artères.

### **2.2. Population cible**

La population cible de cette recherche est constituée des apprentis de minibus. Certains sont en transit au niveau du carrefour de la palmeraie. D'autres apprentis ont été interrogés pendant le temps d'attentes de chargement des véhicules. La population (les usagers et les non-usagers des minibus) a été interrogée pour donner son avis sur ce comportement des apprentis.

### **2.3. Echantillon**

La méthode d'échantillonnage est par choix raisonné, puisqu'il n'y a pas de base de données concernant la population cible. Nous avons interrogé des enquêtés disponibles et bienveillants qui ont voulu répondre à nos préoccupations. Ainsi, ce sont plus de 25 personnes qui ont participé à cette étude :

- Nombre d'apprentis: 20
- Nombre d'usagers: 5
- Nombre de non-usagers: 5
- Agent de force de l'ordre: 1

#### **2.4. Outils de collecte des données**

Les informations ont été collectées sur la base :

- Guide d'entretien semi-direct: cette méthode a servi à la collecte d'informations qualitatives (motivations, avis et connaissance, niveau de compréhension...);
- Test de Horn (Couteron, et Bonnet, 2016) est utilisé pour renforcer les informations sur les facteurs explicatifs de la consommation du tabac dans le milieu du transport.

#### **2.5. Méthode d'analyse des données**

L'analyse du contenu a été utilisée afin de quantifier les données des apprentis à travers le test de Horn.

L'analyse des verbatim a servi à rechercher:

- Les systèmes de sens,
- les dynamiques et les représentations socioculturelles autour du tabac

### **3. Resultats**

#### **3.1. Caractéristiques sociodémographiques**

##### **3.1.1. Tranche d'âge**

Les tranches d'âge des enquêtés apprentis de minibus sont comprises entre 17 ans et 32 ans. Généralement dans le domaine du transport, plus l'individu prend de l'âge, plus il change de métier. Il peut passer du poste d'apprentis à celui de chauffeur. Chaque soir, après le boulot, les apprentis font des tours avec la voiture pour apprendre à conduire, en attendant de faire le permis de conduire.

##### **3.1.2. Niveau d'étude**

Le niveau d'étude est compris entre le primaire (5 personnes), 7 pour l'école coranique et le secondaire premier cycle (2 personnes). 6 enquêtés sont analphabètes.

##### **2.1.3. Produits consommés**

Les produits consommés sont des cigarettes conventionnelles et des cigarettes contrefaites qui sont issues du marché noir.

## **2.2. Facteurs explicatifs de la consommation**

Les comportements de consommation de tabac rentrent dans un cadre de comportements irresponsables et irrespectueuses et de violation des apprentis envers la population et les clients du transport en commun. La consommation de tabac se fait dans un environnement à proximité des piétons et/ou des passagers à l'intérieur des véhicules. Il s'explique à divers niveaux.

### **2.2.1. Contexte difficile de travail**

Le tabac selon les apprentis permet de gérer aux mieux les difficultés rencontrées chaque jour dans le cadre du travail. Selon Yaya (fumeur) : « nous payons beaucoup de taxes, alors que nous aussi avons d'énorme charge familiale à supporter. Donc pour oublier un peu les soucis, nous sommes obligés de fumer pendant le service ». En effet, les apprentis qui sont les trésoriers dans le transport doivent faire face à plusieurs charges :

- La recette journalière à verser au propriétaire du véhicule
- Les multiples frais de syndicat dans les grandes gares et sur le tronçon parcouru
- Les frais liés aux tracasseries routières
- Les besoins personnels de l'apprenti et celui du chauffeur...

Toutes ces ponctions sont faites sur l'argent qui doit-être gagné.

### **2.2.2. La disponibilité des produits consommés**

Les apprentis n'ont pas besoin de faire des efforts pour avoir leurs cigarettes. Tout le long du trajet, des jeunes filles vendent les cigarettes et d'autres produits psychotropes pouvant servir aux apprentis. Il suffit de marquer un arrêt pour s'approvisionner en tabac et aux produits à consommer. Les vendeuses se faufilent entre les voitures pour satisfaire la clientèle. Les apprentis n'ont pas beaucoup d'effort à fournir pour s'approvisionner en cigarette. Parfois, elles leur font des prêts du produit afin de les inciter à la consommation. En d'autres termes la proximité des vendeuses favorise la consommation de tabac chez les apprentis. Alpha explique que ce sont « les vendeuses qui nous incitent à la consommation du tabac. Elles proposent les cigarettes à chaque grand carrefour ; ce qui facilite l'achat et la consommation ».

### **2.2.3. Le rapport de l'individu au tabac (base de la consommation déclarée de tabac)**

La consommation déclarée du tabac repose sur les opinions des sondés concernant leur consommation. Sur la base du test de Horn, nous avons remarqué une consommation régulière de tabac chez les

apprentis. Les participants ont donné plusieurs raisons à cette consommation relatives à l'envie de stimulation, au plaisir du geste, à la relaxation que le tabac procure, au soutien du produit face à l'anxiété, au besoin absolu de consommation, et enfin dans les cas d'habitudes acquises. Mouss (consommateur) explique que quand il ne « consomme pas les cigarettes, il n'est pas équilibré pendant la journée. Ces sont les cigarettes qui me fournissent l'énergie nécessaire ».

**Tableau 1 : Evaluation des situations liées au tabagisme : Test de Horn**

<b>Effectif</b> <b>Pourcentage</b> <b>Désignation</b>	<b>-</b>	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage</b>
Stimulation		17	85%
Plaisir du geste		20	100%
Relaxation		15	75%
Anxiété-soutien		19	95%
Besoin absolu		20	100%
Habitude acquise		20	100

*Source : Données de terrain*

Le tableau montre que la Plaisir du geste avec 20 personnes, soit 100% des enquêtés et la variable Habitude acquise avec 20 personnes, soit 100% des sondés sont les plus représentatives des réalités recherchées par les apprentis de minibus. En effet, pendant les moments de travail, les apprentis sont incapables de se priver de la consommation du tabac non seulement à cause du plaisir ressenti à tenir une cigarette, mais également du fait de l'habitude acquise. En sommes, la consommation du tabac est un besoin absolu chez les consommateurs qui y voient un catalyseur de performance. Abou explique que sans le tabac il est « incapable de me contrôler et de mieux travailler »

Ces habitudes relèvent également des angoisses et anxiétés ressenties (19 personnes, soit 95% des sondés). La cigarette apparaît donc comme un soutien infallible pour maintenir le consommateur à son poste. Souley (consommateur) prétend que les pensées angoissantes sont passagères avec la consommation du tabac. «Tu penses moins quand tu consommes le tabac ».

Le tabac, en un mot stimule les sens et maintient en éveil selon les interviewés (17 personnes, soit 75%) et permet à certain d'être plus relaxe pour mieux exercer le travail. Rappelons que la fonction d'apprenti est souvent très éprouvant car, ils doivent charger les

minibus et s'arrêtés pendant tout le temps du trajet en étant accrochés à la portière du minibus du matin au soir.

### **2.3. La connaissance des textes de loi anti-tabac dans les lieux publics**

Le verbatim a permis de relever les facteurs sous-jacents d'un comportement tabagique qui va à l'encontre de la loi antitabac dans les lieux publics ;

Aucun enquêté n'a souligné la connaissance de textes interdisant la consommation du tabac dans les milieux du transport en commun: Manque d'information. Selon les apprentis, ils ne sont ni informés par les propriétaires des voitures, encore moins par les autorités. Cependant certains affirment avoir eu écho de cette interdiction dans des maquis et bars qu'ils fréquentaient, mais pas sur les voies publiques ni dans la rue.

### **2.4. Défiance des forces de l'ordre réglant la circulation**

Certains apprentis n'hésitent pas à s'approvisionner et consommer les cigarettes pendant que la voiture marque un arrêt aux feux tricolores. Parfois, ils le font pendant qu'un agent des forces de sécurité gère la circulation. Leur seul désir est la consommation de tabac, sans se soucier de la présence de l'autorité répression. Les agents sensés gérer la circulation aux grandes artères ne prêtent par conséquent pas attention à ses actes.

## **3. Discussion**

Cette étude qui a pour objectif de connaître les raisons qui expliquent la consommation du tabac chez les apprentis de minibus alors que cette consommation de tabac est interdite dans les lieux publics. Pour ce fait, nous avons interrogé 20 apprentis de minibus à travers l'échantillonnage par choix raisonné. Ils ont été soumis au test de Horn et à un guide d'entretien semi-directif. Ainsi, Bien que cette étude qualitative n'a pas utilisé les mêmes instruments que d'autres chercheurs, elle a permis de comprendre que toutes les conditions sont réunies pour favoriser le comportement de la consommation du tabac chez les apprentis de minibus à Abidjan (contexte de travail, personnalité de l'individu, disponibilité et accessibilité du tabac) A. Morel et J-P. Couteron (2016).

Les apprentis semblaient ignorer particulièrement l'existence de la loi N° 19-676 de 2019 portant interdiction de la consommation de tabac dans les lieux publics, principalement dans les rues ou dans le milieu du transport. Même s'ils n'étaient pas informés de cette disposition de la loi, leur consommation de tabac dans les lieux



publics et principalement dans le transport en commun les expose à la rigueur de la loi au niveau de l'article 24 qui porte à un emprisonnement de 6 mois à 2 ans leur peine privative de liberté et à une amende de 5 million à 50 millions. Etant donné que « nul n'est sensé ignorer la loi », celle-ci s'applique à eux. Toutefois, il y a que le comportement de consommation de tabac n'est pas judiciairisé (H. Crizoa, 2010), car personne ne porte plainte pour dénoncer ce fait dans le milieu du transport. Les personnes victimes de tabac passif ne portent pas plainte non plus, alors que le tabac fait autant de victimes chez les fumeurs que chez les non-fumeurs. En consommant les cigarettes, les apprentis ne se soucient ni des passagers qui sont à l'intérieur des voitures, ni des piétons qui circulent. Seul leur plaisir est au centre de tout, au mépris des règles de vie. Selon les usagers et non-usagers de minibus, la consommation de tabac résulte du manque de respect qu'ils vouent à l'autorité. Le manque de respect des acteurs du transport en commun étant une des caractéristiques de la corporation.

Cette étude nous invite à étudier dans nos travaux ultérieurs la violence des apprentis et autres acteurs du transport sur les passagers.

## **Conclusion**

Au terme de cette recherche, il apparaît que la consommation de tabac est un fait réel dans le milieu du transport chez les apprentis de minibus. La consommation de tabac s'inscrit dans le cadre de l'exercice de la fonction de transporteur qui les met dans un contexte de consommation avec une forte disponibilité du produit ; ce qui accentue leur personnalité de consommateurs problématiques. Nous avons interrogé 20 apprentis de minibus qui ont expliqué ne pas avoir d'information sur la loi antitabac dans les lieux publics, principalement dans le transport en commun. Leur comportement de consommation de tabac, bien que relevant de la recherche d'un mieux-être de les dispense pas du respect de la législation dans la mesure où nul n'est sensé ignorer la loi. Celle-ci s'applique ipso facto à tous les habitants d'un même territoire. De ce fait, il y a lieu de mettre l'accent sur la communication autour de la loi N° 19-676 de 2019 portant interdiction de fumer et vaporiser dans les lieux publics. Cette sensibilisation doit viser particulièrement les acteurs du transport. On pourrait par exemple coller dans les véhicules des posters réduits qui rappelle la loi et les sanctions associées. Par ailleurs, il faut sanctionner également les commerçants ambulants

des produits du tabac dans les lieux publics ; car leur présence dans les grandes artères crée l'envie et favorise la consommation. Il serait impérieux aussi de renforcer les mesures éducatives sur les conséquences du tabac au cours des leçons d'instruction civique et morale pour éviter que les conditions de travail deviennent tragiques (accident routier) dues au tabac.

### References bibliographiques

- AKELI You Félicienne, 2007, *Le tabagisme chez les conducteurs interurbains : résultats préliminaires*. UFR des Sciences Médicales, Université Félix Houphouët-Boigny, UVCI.
- COUTERON Jean-Pierre, BONNET Nicolas, 2016, *Jeunes et tabac : prévenir, réduire les risques et accompagnement vers l'arrêt*. Fédération addiction. Réseau de prévention des addictions, Petite Presse Le Havre.
- CRIZOA Hermann, 2010, *Les violences dans le milieu des transports en commun privés à Abidjan*. Thèse unique de Doctorat de Criminologie, Option sociologie criminelle, Abidjan, UFR Criminologie, Université de Cocody-Abidjan (non publiée). 370P.
- FERNANDEZ Lydia, BONNET Agnès, TEYSSIER Marie France., APTER Michael Jean., PEDINIELLI Jean-Louis, SZTULMAN Henri, 2004, « Tabagisme et états métamotivationnels chez des adolescents lycéens », In *Psychotropes, De Boeck Supérieur, Bruxelles*, Vol.10. (2), p. 19 à 46.
- GOVERNEMENT DU QUEBEC. (2020). Loi concernant la lutte contre le tabagisme rapport de mise en œuvre 2015-2020. Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- MANGAMBA ENDALE Laurent Mireille, MAKOUMPO Sa'ah, DJUBGANG Nouthé, NJAJOU Omer, MBATCHOU Ngahane Bertrand Hugo, 2018, « Evaluation du tabagisme chez les chauffeurs de transport en commun interurbain dans la ville de Yaoundé » *Revue des maladies respiratoires*. Vol 35 - <https://api.semanticscholar.org>
- MOREL Alain, COUTERON Jean-Pierre. (2015). *Aide-mémoire en addictologie*, Dunod. 2<sup>ème</sup> édition.
- Organisation mondiale de la santé. (2003), la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, bibliothèque de l'OMS.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE. (2006) : « La convention-cadre pour la lutte antitabac. Un instrument

- de mobilisation pour la santé publique mondiale ». [http://www.who.int/tobacco/publications/FctcBroE\\_F-FINAL-31JAN06.pdf](http://www.who.int/tobacco/publications/FctcBroE_F-FINAL-31JAN06.pdf)
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE. (2023). « Tabac ». <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/tobacco>
- PEDINIELLI Jean-Louis., ROUAN Georges et BERTAGNE Pascale., 2016, *Psychopathologie des addictions*, Presse Universitaire de France. Paris.
- POLE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL SERVICE HYGIENE ET SECURITE. (2016). Lutte contre le tabagisme centre de gestion de la fonction publique de la Haute-Corse.
- REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE. (2019). LOI N° 19-676 relative à la lutte antitabac en côte d'ivoire
- REPUBLIQUE DE FRANCE, 2008, Interdiction de fumer dans les lieux publics. <http://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/addictions/article/l-interdiction-de-fumer-dans-les-lieux-publics>.
- SENE **Dominique**, 2016, « Du rôle et de la responsabilité de l'État dans le développement économique et le bien-être social au Sénégal », *Sciences et actions sociales, Sciences et Actions*, N° 5(3):124-138, URL: <http://journals.openedition.org/sas/1554/>
- WARNER Kenneth, 1998, "The Economics of Tobacco and Health: An Overview », in *Iraj Abedian et al.* (sous la direction de), *The Economics of Tobacco Control: Towards an Optimal Policy Mix*, Cape Town », University of Cape Town, 71 p.